

# Le bon choix pour la gauche : le Front autogestionnaire

D'abord, battre la droite. Le Front autogestionnaire s'inscrit dans la lutte contre Chirac-Giscard, car il sait que le changement passe par la défaite de la droite. Il entend donc contribuer à la victoire de la gauche, en mobilisant les forces ouvrières et populaires qui se battent pour l'autogestion.

Mais il sait aussi que la gauche, dans le tintamarre de ses désaccords, n'a pas été capable de prendre en compte les aspirations nouvelles apparues depuis mai 68, celles qui sont portées par les luttes sociales, écologiques, féministes, etc. La condition même pour que se définissent à nouveau les bases de l'unité, c'est que ces aspirations nées des luttes populaires et capable de dynamiser la mobilisation sociale, s'expriment dans un projet cohérent.

C'est le sens de l'appel pour la constitution du Front autogestionnaire (TS n°769). Son ambition est vaste : rassembler des pratiques souvent juxtaposées, leur donner toute leur dimension politique. Sur le plan local, le Front se constitue sur des plates-formes dont les principaux objectifs sont la transformation radicale des structures économiques, la prise en main par les travailleurs de leurs affaires, la remise en cause, de la croissance, la lutte contre la militarisation de la société, le refus du nucléaire civil et militaire, les droits des femmes, ceux des nationalités, le droit pour chacun à son identité.

Ce projet répondait à un besoin. On peut en juger par la composition des fronts au plan local. On y retrouve bien sûr le PSU et le MAN (Mouvement pour une alternative non violente), de nombreux syndicalistes, des inorganisés. Les écologistes sont souvent partie prenante : les Amis de la Terre dans l'Yonne, l'Ain et le Puy de Dôme,

les organisations écologistes ou anti-nucléaires (Isère. Hautes-Pyrénées avec le SEPANSO. Comité anti-pollution de Dunkerque, Collectif havrais d'écologie. Mouvement écologique gardois ou quercynois. etc..) Ceux qui luttent contre la militarisation sont là : Cercle Leçoin à Dunkerque. MDPL dans l'Hérault, le Gard, la Loire, etc. On retrouve des militants nationalitaires dans le front catalan, occitan, alsacien ou breton. Des groupes femmes sont présents, toute comme le Planning familial (La Rochelle, Draguignan) ou des GAM (Haute Garonne. Val de Marne, et.). Dans l'Hérault, l'accord s'est conclu entre le Front et Ecologie 78. Il faudrait beaucoup de place pour souligner toute la richesse de ce regroupement.

Le Front permet de multiplier les forces : c'est près de 150 personnes qui se retrouvent à Vesoul, autant à Gap ou Poitiers. Ces exemples sont pris à dessein car ce sont des villes où le PSU est faible. C'est dire que le Front autogestionnaire déclenche une véritable dynamique. En effet il crée un lieu où peuvent se retrouver militants politiques, syndicalistes, non violents, féministes, écologistes, nationalitaires. etc. Il offre à ce regroupement un objectif : contribuer à la victoire de la gauche et lui donner son sens par la mobilisation populaire en l'appuyant sur la perspective autogestionnaire.

A travers le Front, ce sont les bases d'une force autogestionnaire, écologiste, féministe et libertaire qui sont jetés, bref le bon choix pour la gauche.

Pascal GOLLET ■

## Liste des cent premiers candidats du Front Autogestionnaire

écologie - droits des femmes - socialisme

**Ain** : Mme Maupoint (1) ; M A. VEDIE (3) ; **Aisne** : M J.P. Vatin (2) ; **Alpes-Maritimes** : Mme A.M. Dubois (6) ; **Ardennes** : M R. Goury (3) ; **Aveyron** : M G. Ginisty (2) ; **Bouches du Rhône** : M .J. Fritz (2) ; M J. Klar (6) ; M C. Caroz (10) ; **Charente maritime** : Mme J. Coq (1) ; **Côte d'Or** : M E. Serfati (1) ; M D. Clerc (2) ; **Côtes du Nord** : M J. Desmoulins (1) ; **Dordogne** : Mme J. Icointe (1) ; M M. Lacoste (3) Mme I. Bouleyre (4) ; **Doubs** : M Ch. Piaget (1) ; M G. Minazzi (2) **Eure** : M R. Cueilille (2) ; **Finistère** : M L. Le Dilosquer (1) ; M P Tréguer (2) ; M M. Marzin (4) ; **Gard** : M J. Compère-Roussey (1) Mme J. Rousseau (3) ; **Haute-Garonne** : Mme D. Monpeyssen (1) ; Mme M. Cautbet (3) ; M P. Rousse (4) ; M M. Bruyères (5) ; **Ille-et-Vilaine** : M D. Martin (1) ; M A. Rueilan (2) ; **Indre-et-Loire** : M B. Rochebrune (4) ; **Jura** : M N. Tritz (2) ; **Loir-et-Cher** : M Y. Elbory (1) ; **Loire** : Mme H. Bouchardeau (1) ; M R. Charlat (2) ; M J. Collomb (3) ; M J.P. Chartron (4) ; Mme Boudol (6) ; M P. Fayard (7) ; **Lot** : M A. Soto (2) ; **Manche** : M J. Gires (1) ; **Meurthe-et-Moselle** : M A. Begorre (1) ; M M. Boutonnet (2) ; M P. Guilmin (3) ; M A. Raillard (6) ; **Meuse** : M B. Gamot (1) ; **Morbihan** : M R. Le Pauder (5) ; **Moselle** : M M. Dubat (1) ; **Nièvre** : M R. Picq (2) ; **Nord** : M A. Coisne (7) ; Mme M.A. Béghin (8) ; M P.E. Vanpouille (11) ; **Oise** : Mme C. Degraeve (2) ; **Puy-de-Dôme** : M J. Lajonchère (1) ; M A. Masson (3) ; **Pyrénées-orientales** : Mme G. Lopez (1) ; M G. Vidal (2) ; **Bas-Rhin** : M C. Ratzmann (2) ; M R. Fitzer (4) ; **Haut-Rhin** : M J. L. Pflimlin (5) ; **Rhône** : M R. Terrier (1) ; M P. Thomé (2) ; M C. Bourdet (6) ; Mme M Duby (7) ; M F. Bollon (8) ; M A. Pantazian (12) ; **Saône-et-Loire** : M G. Fournier (4) ; **Sarthe** : M L. Letertre (1) ; M R. Clavreul (2) ; M J. Danette (4) ; **Haute-Savoie** : Mme M.J. Perrissin (3) ; **Seine-Maritime** : Mme S. Duché-

min (5) ; **Somme** : Mme J. Maille (1) ; **Tarn** : M F Chanterac (3) ; **Tarn-et-Garonne** : M A. Cerciat (1) ; M R. Recoche (2) ; **Haute-Vienne** : M M. Sinibaldi (1) ; Mme M. Celer (3) ; **Vosges** : M. M. Collardé (2) ; **Yonne** : M P. Girard (1). **Région parisienne** : (à l'exclusion de Paris) : **Yvelines** : M Y. Corneau (4) ; M J.J. Ughetto (5) ; **Essonne** : Mme M. Smolar (1) ; Mme M.T. Cuffini (3) ; M J.C. Lescornet (4) ; **Hauts-de-Seine** : M R. Fiquet (1) ; M M. JC Chamblain (2) ; Mme E. Pichenot (11) ; Mme A. Collet (12) ; M G. Granier (13) ; **Seine-Saint-Denis** : M J. Salvator (3) ; Mme

M. D. Lambert (5) ; M J.M. Sikora (6) ; Mme T. Dion (8) ; **Val-de-Marne** : M M. Dufumier (1) ; M R. Blambert (3) ; M M. Thomas (4) ; Mme M. Duteil (7) ; **Val-d'Oise** : M. F. Marmèche (4) ; M. G. Pringot (5).

(1) Une liste complémentaire concernant plus de 150 circonscriptions et en particulier Paris, sera ultérieurement publiée. Les chiffres suivants les noms indiquent la circonscription du département.

## Éléments statistiques sur les candidats du Front autogestionnaire

### 1) Répartition par sexe :

Hommes 60 % Femmes 40

### 2) Répartition par âge

Moins de 25 ans : 3 % ; 25-29 ans : 15 % ; 30 -34 ans : 32 % 35-39 ans : 19 % ; 40-44 ans : 16 % ; 45-49 ans : 5 % ; 55 et plus : 7 %.

### 3) Répartition par profession

Artisans-commerçants : 1 % ; enseignants : 20 % ; Instituteurs : 8 % ; travailleurs sociaux et socio-culturels : 6 % ingénieurs et cadres : 11 % ; médecins et prof. lib. : 4 % ; techniciens : 8 % ; employés : 18 % ; ouvriers : 16 % ; agriculteurs : 4 % ; femmes au foyer : 4 % .